

225C0709  
FR001400Q9V2-FS0342

28 avril 2025

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**EXOSENS**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 avril 2025, la société anonyme Bpifrance Participations<sup>1</sup> (27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 23 avril 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EXOSENS et détenir individuellement, 3 677 453 actions EXOSENS représentant autant de droits de vote, soit 7,24% du capital des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EXOSENS hors marché.

A cette occasion, EPIC Bpifrance n'a franchi aucun seuil et détient indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 3 677 453 actions EXOSENS représentant autant de droits de vote, soit 7,24% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
EPIC Bpifrance (à titre direct)	0	-
Bpifrance Participations (détention directe)	3 677 453	7,24
<b>Total EPIC Bpifrance</b>	<b>3 677 453</b>	<b>7,24</b>

<sup>1</sup> Contrôlée par Bpifrance SA elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 50 782 552 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.